

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

Du 02 juillet 2012

L'an deux mille douze, lundi deux juillet à 20 heures 30, le conseil municipal s'est réuni après convocation légale, sous la présidence de Monsieur GODEFROY, Maire.

Présents : MM. PLAIS Claude, LECOMTE Jean-Claude, LECOMTE Roger, FOULON Eric, FONTENEAU Jean-Claude, PETIT Laurent, LECAMUS Sabrina DESHAYES DANIEL HUMBLLOT Arnaud, VILLENEUVE Michel TOLLET Yves DUPONT François, BOUTTIER Régis,

Absent(s) excusé(s) : Ms. Pascal TRAVERS ROUSSET Patrick, CHAILLOUX Nathalie VEL Gérard, BONNET Olivier,

Secrétaire de séance : M. Claude PLAIS

La séance est ouverte à 20 heures 30.

Monsieur Thierry ALEXANDRE trésorier, présente la situation financière de la commune et intervient dans le cadre du remaniement du budget 2012, suite à l'oubli de reprise du résultat de 2010 en déficit, et des modifications inhérentes à apporter quant au budget principal 2012.

Globalement la situation financière en fin d'exercice 2011 est saine.

		RECETTES PREVUES	remanié juill
Restes à réaliser DGE HLM ET GRPE SCOL			124853,00
Restes à réaliser Subv Cgénéral VRD HLM			66727,00
Réserve parlementaire école			45000,00
CDL Ecole Aire loisirs			11000,00
FC TVA 2010			93532,00
Excédent de fonctionnement 2011 au 1068			266523,00
Virement du fonctionnement			29863,00
Caution des logements			300,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES			637 798,00
DEPENSES déjà engagées ou dépenses courantes			
Article	Nature	Montant	
001	Déficit 2011	197819,00	
1641	Remboursement du capital des emprunts	59859,00	
2315	Restes à réaliser 2011(filet pareballons)	2195,00	
231303	RàR TR3 Ecole	202314,00	
21316	RàR Clombarium cimetièr	4350,00	
205	RàR Solde mOdif PLU	305,00	
43	Remboursement DGE	37620,00	
16	remb caution logts	300,00	
TOTAL GENERAL DEPENSES ENGAGEES		467 142,00	170 656,00
Les travaux prioritaires à envisager ou déjà mandater			
205	Logiciel comptable	3230,00	
2188	citerne carburants atelier	2263,00	
2188	Adoucisseur cantine	2550,00	
21	terrain chevillard + frais	50000,00	
21316	Aménagt plantation gpe scol	5000,00	
231303	(CM09/01)Trav suppl TR3 ecole	41000,00	
21	accès voie maison retraite	16029,00	
Ces travaux seront remis ultérieurement	chemin de Putray	27239,00	
	Plateforme dépôts matériaux	13124,00	
	Réhabil MAIRIE Etude	10000,00	
	Achat défibrillateur	3000,00	
o20 Attention au 7.5% dep réelles pas dépasser	Dépenses imprévues (réserve)	2227,00	+25233

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

Du 02 juillet 2012

Monsieur le Maire demande s'il y a des objections à rectifier la section d'investissement ainsi. Pas d'observation, la rectification est donc actée. Il convient de reprendre la délibération d'affectation de résultat 2011 en fonction des corrections, soit 197 818, 48 euros au lieu de 33 724,97 euros.

Approbation du précédent compte-rendu à l'unanimité de l'assemblée présente, après lecture donnée du DPU arrivé le lendemain de la séance concernant le 10 rue du Breil.

I – DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Lecture est donnée de plusieurs intentions d'aliéner, à savoir : - un bien sis au lieudit « La Grenouille » section ZB 39 d'une contenance de 2320 m²,

- Un terrain sis section ZB n° 27 de 5247 m², rue des Saules, ainsi qu'une maison d'habitation sise 23 rue de Connerré section ZB n° 70 de 1060 m² il s'agit d'une maison d'habitation, dans le cadre du droit de préemption urbain section B n°359 d'une contenance de 410 M². Après lecture et délibéré, le conseil ne souhaite pas préemption pour ces propriétés.

II– Mise en priorité de la Route Départementale n°34

L'origine vient d'une demande des élus de Thorigné conjointement auprès de la direction des routes du département et du conseiller général, qui souhaitent améliorer la sécurité sur cet axe Thorigné/Bouloire notamment au lieudit « le Chat qui fume ». Après examen le département a validé la demande des élus en homogénéisant le régime de priorité des intersections, pour cette mise en priorité de cet itinéraire sous certaines conditions, à savoir :

- La fourniture de la signalisation verticale sur le territoire de Thorigné sera financée par la commune sur la base des prix de marché obtenu par le département passé avec la Ste S.E.S. – 457,06 E TTC-
- La pose de cette signalisation verticale sera assurée par l'agence Technique Départementale du Perche Sarthois,
- La mise en œuvre de la signalisation horizontale sera financée par le Département. Toutes ces dispositions permettent de diminuer le coût pour tout à chacun.

Monsieur le maire informe les membres du conseil de ces dispositions, et il nous appartiendra de mettre en adéquation ce dispositif sur la rue du Cygne en agglomération, qui pour l'instant n'a pas sa signalisation particulière. Après discussion un avis favorable est émis par les membres présents.

III – TRANSFERT DE LA CLASSE CLIS de Bouloire vers Thorigné

Mise en place de la **Classe d'Inclusion Scolaire** du site de Bouloire vers Thorigné à la rentrée de Septembre 2012. Cette classe accueillera une douzaine d'enfants venant de territoires différents et sera installée dans une classe du groupe primaire. La commune de résidence de chaque élève participera aux dépenses de fonctionnement supportées par la commune d'accueil. D'autre part, il convient d'accueillir ces enfants à la cantine scolaire si les familles le désirent, mais le personnel actuel ne suffira pas à la charge supplémentaire du nombre accueilli (125 à 130 élèves en cantine en juin 2012).

Après avoir entendu l'exposé, les membres du conseil émettent des réserves quant à l'accueil à la cantine et souhaite conditionner ce transfert à la présence d'une aide à la vie scolaire sur le temps cantine pour accompagner les élèves relevant de cette classe.

D'autre part, le maire de Bouloire présente la liste du mobilier mis à disposition de cette classe pour un prix de 150 euros. Avis favorable du Conseil.

IV – DÉNOMINATION DU LIEUDIT LA GROIE SUR LA RD 52

Suite à quelques difficultés des services de secours de santé pour trouver une adresse « La groie » , plusieurs dénominations « La Groie » à Thorigné portant à confusion, et afin de limiter le temps perdu en cas d'extrême urgence, Monsieur le Maire propose de changer le nom du lieudit « La Groie » sur la route du Breil, et propose « chemin de la Groie » avec une numérotation.

Il n'est pas certain que cela changera le problème d'orientation avec les GPS et autres systèmes informatisés. Après délibération, les membres du conseil municipal approuvent ce changement de nom et acte pour « Chemin de la Groie ». Longueur du chemin 358,95 ml sur une largeur au plus de 9ml et au moins 8 ml.

V – DIVERS

- **ATESAT** –Intervention de M Maire sur la présentation faite à la Communauté de Communes d'une nouvelle structure qui pourrait être mise en place par le département (dispositif d'appui à l'ingénierie publique) et qui pourrait remplacer les services de l'état (Ex DDE devenue DDT) dans le cadre de l'aide technique à la voirie pour les communes de moins de 2500 habitants. La convention qui nous lie avec la DDT depuis 2009 arrivera à échéance le 31 décembre 2012. Le conseil municipal souhaite vivement que soit reconduite cette convention dans les mêmes termes.

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

Du 02 juillet 2012

- **Contrat Unique d'Insertion.** M SAUVAGE Thibault a fini son contrat depuis le 30 avril dernier. Un nouveau contrat a été signé avec Didier RIVIERE pour une durée de six mois du 15 juin au 14 décembre 2012, et à priori non renouvelable. Ce nouvel agent travaille les, mardi mercredi et jeudi à raison de 24 heures semaine. Il est rémunéré selon la convention de droit privé et la réglementation en vigueur. Les deux heures supplémentaires effectuées dans son contrat seront récupérées en fin de contrat.
- **Recrutement :** M LEGEAY Arnaud ayant quitté la commune pour des raisons personnelles, il convient de recruter une personne pour le remplacer. Une annonce est parue dans le CAP du Centre de Gestion de la Sarthe pour un Adjoint Technique 2^{ème} classe, voirie espaces verts et entretien courant des bâtiments polyvalent, recrutement pour le 1^{er} septembre. Les candidatures devront nous parvenir pour le 07 juillet.

Dans l'attente de ce recrutement et considérant la période des vacances, il est souhaitable d'avoir recours à un agent polyvalent pour besoin occasionnel, qui sera rémunéré sur la même base de l'échelle 3 échelon 4 pour une période de trois mois. Cet agent est en place depuis le 25 juin, Monsieur le maire est autorisé à signer un contrat de trois mois jusqu'au 24 septembre inclus à raison de 35 heures hebdomadaire.

- **Renouvellement copieur Mairie :** le photocopieur TRIMUPH ADLER actuellement à la mairie est en location depuis 5 ans. Le contrat de location arrive à échéance au 18 juillet. Il est proposé de le racheter au prix de 147,92 TTC. Actuellement la Ste CONTY entretien ce matériel et aucune observation n'est a apporté. Après consultation de plusieurs entreprises, CONTY de St-Pavace, Rex Rotary du Mans, Thirel Bureau de la Chapelle St-Aubin et Touiller du Mans, la meilleure proposition a été faite par THIREL Bureau pour une location à 79,66 ht par mois et un coût de maintenance copie sans notion de volume annuel à 4,50 €/ht/mille.
- **Voirie 2012 –Travaux de trottoirs rue de Connerré et renforcement chemin des Tronchais.** Après consultation en MAPA, trois entreprises ont répondu –

entreprises ayant retiré un dossier	ENTRETIEN VOIES Renfort Tronchais	classt offres	aménagement trottoirs rue de connerré	CLASST DES OFFRES
	estimation DDT 9500 HT		estimation DDT 58 545 HT	
<i>HRC Le Mans 72021 Cédex 2 excusé</i>	ne répond pas			
COLAS Centre Ouest Champagné	11588,48 13859,82	2	51271,05 61320,18	2
<i>SGREG Ouest Le Mans 72000 excusé</i>	ne répond pas			
BRULE La Ferté-Bernard 72400	9500 11362,00ttc	1	47118,40 56353,61 ttc	1
SEPTP Champagné	12084 14452,46 ttc	3	49276,5 58934,69 ttc	3
L'article RC5 du règlement de consultation précise que le maître d'ouvrage choisira l'offre économiquement la plus avantageuse selon le critère « prix des prestations »				

Le marché est attribué à l'entreprise BRULÉ et Monsieur le Maire a été autorisé à signer les pièces inhérentes. L'inscription budgétaire est faite en fonctionnement au 61.

- **Travaux école :** l'entreprise VALLIENNE lot peinture commence les deux classes semaine 28 et devront avoir terminé fin août. Quelques difficultés avec la fermeture du portillon automatique mais cela semble s'améliorer.
- **Zone de loisirs :** Monsieur le Maire demande s'il y a des objections à supprimer les buttes de la piste de bi cross, trop d'entretien. M BOUTTIER signale qu'il n'existe pas de panneau indiquant la direction de cette

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

Du 02 juillet 2012

zone de loisirs. M HUMBLLOT informe également les membres du conseil que les toilettes ne sont pas ouvertes, à quoi servent-elles ? Il a découvert également un banc couché derrière la haie près du ruisseau ainsi qu'un caddy, du verre cassé autour des jeux, plus de balançoire. Que fait-on de cette zone de loisirs ? Pour la démolition des buttes de terre, des devis seront demandés avec évacuation de la terre.

GrDF – EAU POTABLE SIAEP du Jalais – Bassin de la Sarthe – Nantaise des Eaux - Les rapports annuels 2011 sont consultables en mairie.

Compte-rendu de la séance du 25 mai de la Communauté de Communes est donné.

Repas des anciens prévu le dimanche 16 septembre

Révision des loyers / Logement 8 Place de l'église (RdC) Considérant la clause de révision des baux de location, le loyer est révisé annuellement selon l'indice de référence de loyers.

Le Logement 8 Place de l'Eglise rentrent dans le cadre de ces révisions selon l'indice 2^{ème} trimestre indice de référence 113.37 révisé 120.31 soit un nouveau loyer au 1^{er} juillet de 365.64 € (prise du logement au 15 juillet soit juillet 2012 loyer de 355.10€).

Commission fleurissement

Mr FONTENEAU informe que la prochaine commission de fleurissement aura lieu le mercredi 27 juillet à 18 heures.

Rando bilurienne a eu lieu à Thorigné. Remerciements à ceux qui ont participé au nettoyage des chemins. M BOUTTIER souhaite qu'une décision soit prise au sein de la communauté de communes pour l'entretien des chemins de randonnée.

Une question est posée quant au talus face à l'entrée de la Gautellerie, rue du Breil. Ne serait-il pas nécessaire de le nettoyer ainsi que les abords du banc pour les promeneurs puissent se reposer éventuellement. M le Maire répond que le talus n'appartient pas à la commune. Une lettre doit être transmise au propriétaire afin qu'il coupe les grandes herbes.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire demande si des questions.

La séance est close à 23 heures.20 mn Prochaine réunion lundi 03 septembre à 20 heures 30.